

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS JUIN, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Bruno EYSSERIC
M. Francis KORNPROBST, pouvoir à M. Franck MILLET
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Secrétaire de séance : Mme Odile PILOZ

2026-06-86 / AFFAIRES FONCIERES / HABITAT / URBANISME OPAH - Notification de subventions dans le cadre de l'Opération Façades

Rapporteur : Monsieur Bruno EYSSERIC

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-04-44 en date du 10/04/2024, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale « OPAH Rénov+ » ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-03-16 en date du 26/03/2025 relative à l'approbation du règlement d'aide de l'opération façade ;

CONSIDÉRANT les conditions définies dans le règlement d'aide de l'opération façade ainsi que les prescriptions architecturales figurant dans le cahier spécifique ;

Pour rappel, dans le cadre de l'OPAH Rénov+, la commune a souhaité engager une action de valorisation du patrimoine bâti privé à travers une opération de réhabilitation des façades. Cette démarche poursuit trois objectifs majeurs :

- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural local,
- Renforcer l'attractivité du centre-bourg.

Une attention particulière est portée à la qualité architecturale des projets, en lien étroit avec SOLIHA, opérateur mandaté dans le cadre de l'OPAH Rénov+.

L'opération comprend :

- Un **accompagnement gratuit** des propriétaires, financé par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (à hauteur de 570 € TTC par dossier), incluant la visite d'un architecte conseil et un appui administratif,
- Une **subvention communale** d'un montant équivalent à 30% du montant HT des travaux entrepris, avec un plafond de 3000€, versée directement au propriétaire **après achèvement des travaux**.

Trois nouveaux dossiers complets de demande de subvention ont été déposés par des administrés, et validés par l'équipe de Soliha. Les travaux prévus étant conformes au règlement d'aide, la commune doit se prononcer sur l'octroi de subventions. Dans le cas où des travaux imprévus surviendraient en cours de chantier et que le montant initial validé serait modifié, et par conséquent le montant de la subvention, une délibération complémentaire pourrait être prise dans la limite du montant maximal attribuable.

Date de dépôt du dossier en Mairie	Désignation de la façade (adresse)	Nom du propriétaire	Montant total des travaux (€HT)	Montant total des travaux éligibles (€HT)	Montant subvention attribuée (€)	Reste à charge propriétaire (€)
05/03/2026	14 rue Juiverie	KLEIN Anne-Elisabeth	10102.68 €	10102.68 €	3000.00 €	7102.68 €
26/03/2026	12 rue de la Fraternité	LAGIER François	14692.00 €	14692.00 €	3000.00 €	11692.00 €
29/04/2026	12 rue Jean-Pierre André	ROUX Timothy	9378.20 € 737.50 €	9378.20 € 737.50 €	2813.46 € 500.00 €	6564.74 € 237.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER la décision d'accorder une aide financière aux propriétaires concernés, pour les travaux détaillés dans le dossier de demande d'aide, conformément au tableau récapitulatif ci-dessus, dans le cadre de l'opération façade. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 9313.46€ pour 3 propriétaires.

Ce montant sera confirmé à l'achèvement des travaux et la conformité de ces derniers.

Odile PILOZ
 Secrétaire de séance

Christian TEULADE
 Maire de NYONS

